Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BUT Info-Com, veuillez visiter :
butinfocom.fr/annales-sujets-et-corriges

Information-Communication

Session 2026 • Code sujet : **26-BUT-INFO-EP1** • Durée : **2 h 30** • Coefficient : **3, indicatif et soumis aux MCC de l'établissement**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyser la situation informationnelle** (3 questions) **Page 3**

2. **Évaluer les sources et les mécanismes de circulation** (3 questions) **Page 6**

3. **Construire une réponse de communication adaptée** (3 questions) **Page 9**

4. **Prendre en compte les responsabilités éthiques et juridiques** (3 questions) **Page 11**

5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 13**

Sujet officiel (PDF) : https://butinfocom.fr/assets/annales/but-info-com/C1 - Décrypter/2026/BUT Information Communication - C1 - Décrypter - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyser la situation informationnelle

Le service communication de la commune fictive de Belle-Rive doit répondre à une publication en ligne affirmant que l'eau est contaminée dans trois quartiers. À partir de la chronologie et des documents techniques, il faut distinguer les faits établis des affirmations à vérifier, identifier les acteurs et apprécier les enjeux pour les habitants et la commune.

Qualification des contenus

Question 1.1. Classez les éléments de la chronologie en distinguant fait documenté, affirmation non vérifiée et action de vérification en cours. Justifiez votre classement par au moins trois éléments précis du DT 1.

Le DT 1 distingue les faits établis de l'affirmation sanitaire : il confirme l'existence et le contenu du message, du bulletin consulté à 09 h 20 et de la demande envoyée à 09 h 35, mais pas une contamination. Le message ne nomme ni quartiers ni laboratoire ni date de prélèvement ; l'en-tête et la date de la capture sont invisibles. Le bulletin indique seulement qu'aucune restriction n'est en vigueur, sans résultat d'analyse détaillé. La capture repartagée et l'appel sont rapportés dans la chronologie, mais ne prouvent pas l'état de l'eau.

Élément	Classement	Justification
Publication du compte	Existence documentée ; contamination non vérifiée	Pas de quartiers, laboratoire ni date de prélèvement
Bulletin à 09 h 20	Fait documenté	Aucun avis de restriction ; aucune analyse détaillée
Demande à 09 h 35	Vérification en cours	Confirmation écrite non encore reçue

DR 1 complété : question 1.1

Élément du dossier	Classement ou étape	Justification / preuve attendue
Publication du compte « Vigilance Belle-Rive »		
Bulletin du délégataire consulté à 09 h 20	 Existence établie / Fait documenté	 Contamination non vérifiée / Pas d'avis ; pas d'analyse détaillée
Demande écrite envoyée à 09 h 35	 Vérification en cours	 Confirmation écrite attendue
Étape 1 : ...	Acteur responsable : ...	Trace à conserver : ...
Étape 2 : ...	Acteur responsable : ...	Trace à conserver : ...
Étape 3 : ...	Acteur responsable : ...	Trace à conserver : ...

Compléter les cases signalées par « ... ».

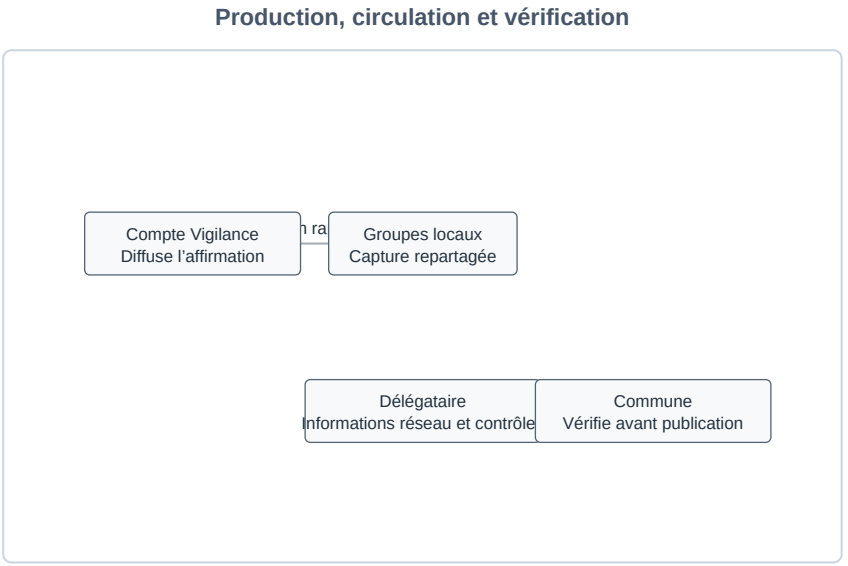
✓ RÉPONSE À RETENIR

La contamination n'est pas établie. Le bulletin et l'envoi de la demande sont documentés ; la vérification reste en cours.

Acteurs et rôles

Question 1.2. Identifiez deux acteurs de la situation et précisez, pour chacun, son rôle dans la production, la circulation ou la vérification de l'information.

Le compte « Vigilance Belle-Rive » produit et diffuse l’affirmation de contamination ; son message appelle aussi à la partager. La chronologie indique ensuite que des membres de groupes locaux ont repartagé une capture, ce qui contribue à sa circulation, sans établir qu’ils en connaissent l’origine ni qu’ils adhèrent au contenu. Le délégataire du service d’eau transmet à la commune les informations opérationnelles disponibles sur le réseau et les contrôles. Son bulletin de 09 h 20 signale l’absence d’avis de restriction à cette heure, mais ne fournit pas de résultat d’analyse détaillé.



La circulation de la capture est rapportée ; son origine et l’adhésion des personnes ne sont pas établies.

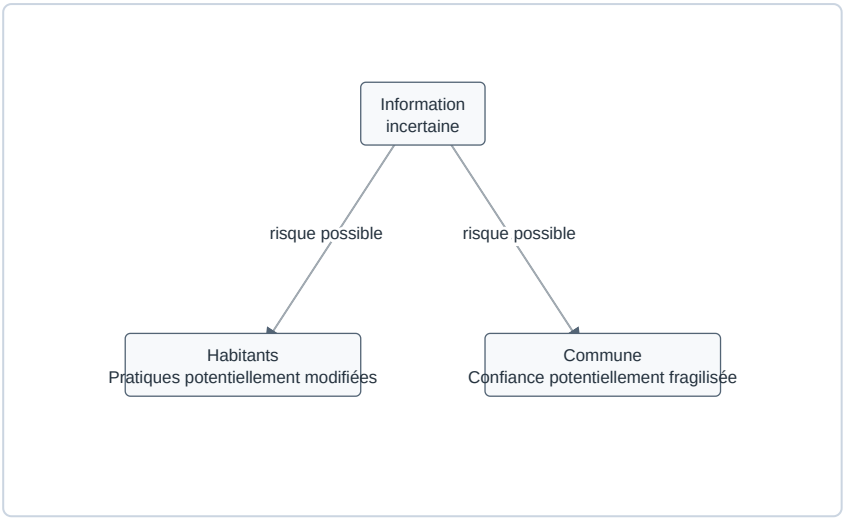
> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le compte diffuse l’affirmation ; le délégataire transmet les informations utiles à sa vérification.

Enjeux de la circulation

Question 1.3. Formulez deux enjeux distincts pour la commune et les habitants. Pour chacun, expliquez en quoi la circulation d'une information incertaine peut modifier les pratiques ou la confiance envers les institutions.

Pour les habitants, une alerte sanitaire incertaine peut conduire à modifier inutilement les habitudes de consommation ou à suivre une consigne non validée. À l’inverse, une information imprécise peut compliquer la compréhension d’un risque réel si une consigne officielle évolue. Pour la commune, la circulation rapide d’une affirmation non vérifiée peut fragiliser la confiance envers ses communications et les institutions. Une réponse datée, sourcée et distinguant faits établis et vérifications en cours aide à répondre aux inquiétudes sans présenter une hypothèse comme un fait.

Enjeux possibles d’une information incertaine



Conséquences possibles, non établies comme des faits dans le dossier.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Enjeu sanitaire : éviter des pratiques inadaptées. Enjeu institutionnel : préserver la confiance par une information vérifiée.

2. Évaluer les sources et les mécanismes de circulation

Le dossier réunit des indices sur la publication signalée et des données fictives de vues, de partages et de commentaires relevées à 10 h 00. Il faut évaluer les sources, calculer un taux de partage et analyser des mécanismes de circulation sans confondre visibilité et adhésion au contenu.

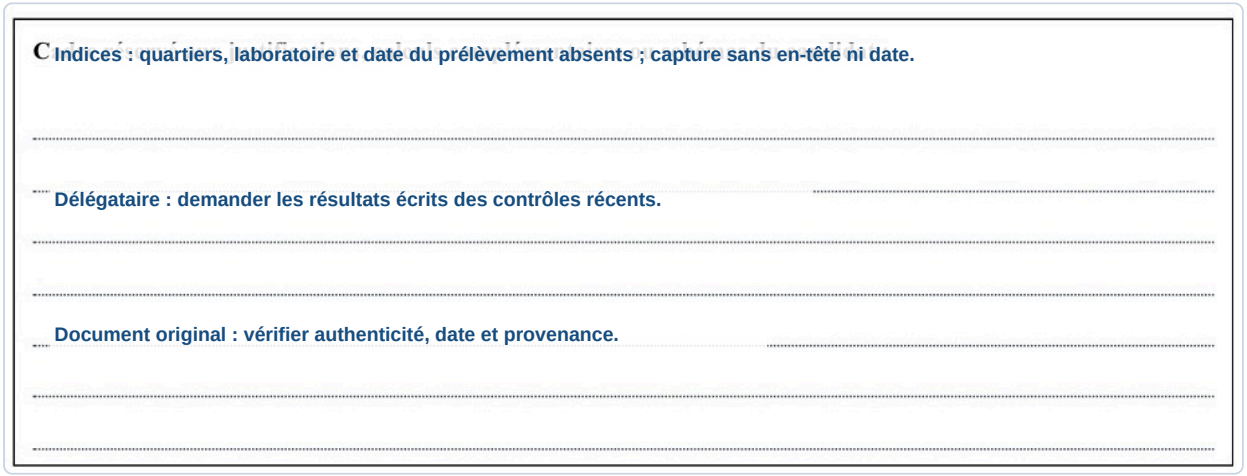
Vérification des sources

Question 2.1. À partir du DT 1, relevez deux indices qui limitent la fiabilité de la publication initiale et deux démarches permettant de la vérifier. Pour chaque démarche, indiquez quelle information elle permettrait de confirmer ou d'infirmer.

Élément ou démarche	Indice ou information vérifiable
Publication initiale	Quartiers, laboratoire et date du prélèvement non précisés ; en-tête et date absents de la capture.
Demander les contrôles récents au délégataire	Confirmer ou infirmer les résultats de contrôle récents.
Examiner le document original	Vérifier son authenticité, sa date et sa provenance.

Ces lacunes empêchent de contrôler précisément la portée et la provenance de l'alerte. Le bulletin du délégataire apporte un repère officiel, mais l'absence d'avis de restriction ne constitue pas un résultat détaillé d'analyse. À 09 h 35, la demande écrite est une vérification en cours, pas une confirmation de contamination ou de son absence. Il faut donc distinguer les faits établis des éléments encore à vérifier.

Réponse à la question 2.1



✓ **RÉPONSE À RETENIR**

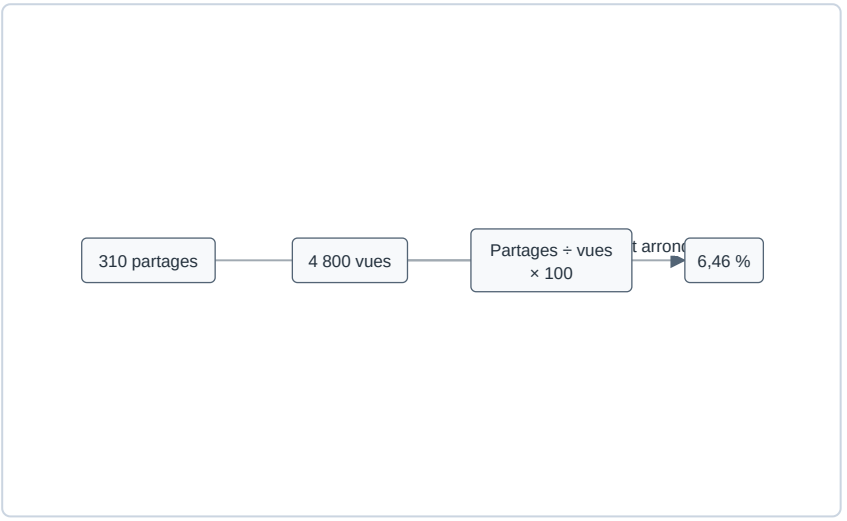
Références incomplètes : vérifier les contrôles auprès du délégataire et authentifier le document original.

Calcul et interprétation d'un indicateur

Question 2.2. Calculez le taux de partage du compte « Vigilance Belle-Rive », défini comme le nombre de partages divisé par le nombre de vues, puis multiplié par 100. Présentez le calcul avec la formule T = p/v × 100 et arrondissez au centième de point. Expliquez en une phrase ce que cet indicateur permet de décrire et ce qu'il ne permet pas de conclure.

Le compte totalise 310 partages pour 4 800 vues. Avec la formule demandée : $T = \frac{p}{v} \times 100 = \frac{310}{4800} \times 100 = 6{,}4583\ldots\,\%$, soit 6,46 % au centième de point. Cet indicateur décrit le rapport entre partages et vues dans les comptages relevés à 10 h 00. Il ne mesure ni le nombre de personnes uniques ni leur adhésion au message.

Calcul du taux de partage du compte signalé



Rapport entre partages et vues, d'après les données relevées à 10 h 00.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Taux de partage : 6,46 % des vues ; ce résultat ne démontre pas l'adhésion au message.

Mécanismes de réception

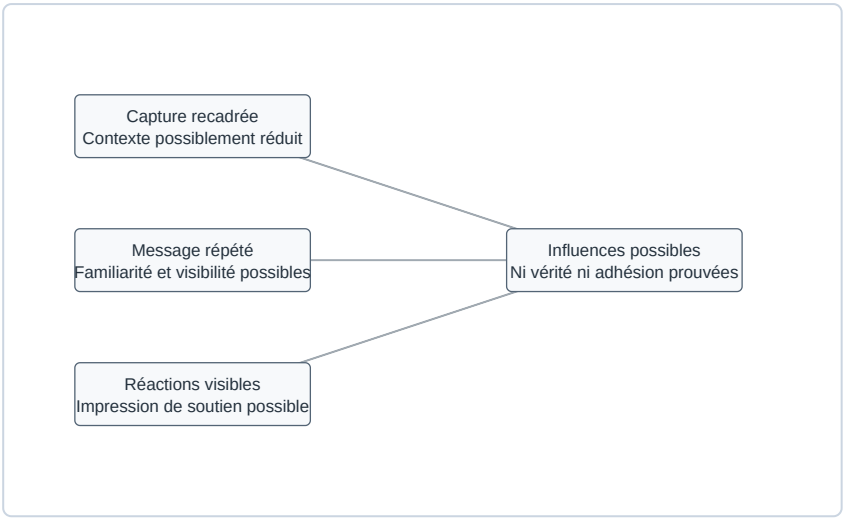
Question 2.3. Expliquez comment le recadrage d'une capture d'écran, la répétition d'un message et les réactions visibles peuvent influencer la réception du contenu. Distinguez au moins deux mécanismes et ne présentez pas une hypothèse comme un fait établi.

Ces éléments peuvent influer sur la réception, mais leurs effets ne sont pas établis pour chaque personne dans ce cas :

- Le recadrage peut retirer l'en-tête, la date ou le contexte et donner à la capture une apparence de preuve plus forte.
- La répétition peut rendre le message familier et accroître sa visibilité, sans confirmer son exactitude.
- Les réactions visibles peuvent suggérer un soutien ou une inquiétude, mais ne prouvent ni l'adhésion ni la véracité du contenu.

Le dossier n'établit ni l'origine de la capture ni les intentions des personnes qui l'ont repartagée.

Mécanismes possibles de réception du message



Mécanismes possibles de réception, non établis comme effets certains dans ce cas.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Recadrage, répétition et réactions peuvent modifier la perception, sans prouver la véracité ni l’adhésion.

3. Construire une réponse de communication adaptée

À 09 h 35, la commune n'a pas encore reçu la confirmation écrite du délégataire concernant les contrôles de l'eau. Les ressources présentent le circuit de vérification, les publics et les canaux disponibles pour préparer une information publique sourcée sans amplifier inutilement l'affirmation initiale.

Circuit de traitement

Question 3.1. Proposez un ordre de traitement en trois étapes, depuis la réception du signalement jusqu'à l'information publique. Pour chaque étape, indiquez l'acteur responsable et la trace ou la preuve à conserver, en vous appuyant sur le circuit du DT 2.

Le DT 2 prévoit de consigner le signalement, de solliciter et conserver la réponse du délégataire, puis de publier une information datée et sourcée. Le service communication pilote le traitement ; le délégataire fournit les informations sur le réseau et les contrôles.

1. **Consigner le signalement** : service communication. Garder son contenu, son heure et sa source.
2. **Demander la confirmation** : service communication auprès du délégataire. Archiver la demande puis la réponse écrite à sa réception.
3. **Informer le public** : service communication, après vérification. Archiver le message daté, sa source, l'heure de mise à jour et ses versions.

DR 1 complété pour la question 3.1

Élément du dossier	Classement ou étape	Justification / preuve attendue
Publication du compte « Vigilance Belle-Rive »		
Bulletin du délégataire consulté à 09 h 20		
Demande écrite (	 Service communication	 Contenu, heure et source consignés
Étape	Acteur r Service communication	Trace à Demande puis réponse écrite conservées
Étape	Acteur r Service communication	Trace à Message daté, source,
Étape 3 : ...	Acteur responsable : ...	Trace à heure et versions archivées

Étape 1 : consigner le signalement

Étape 2 : demander la confirmation

Étape 3 : publier l'information sourcée

✓ RÉPONSE À RETENIR

Consigner le signalement, conserver la demande et la réponse écrites, puis publier et archiver une information datée et sourcée, actualisée sur les canaux municipaux.

Rédaction d'un message provisoire

Question 3.2. Rédigez un message provisoire de 50 à 70 mots destiné aux habitants. Il doit reconnaître la préoccupation, préciser ce qui est établi à 09 h 35, indiquer la vérification en cours et donner un canal de mise à jour. N'affirmez pas que l'eau est contaminée ou qu'elle ne l'est pas.

Le message distingue le bulletin du délégataire d'un résultat d'analyse détaillé, sans conclure sur la qualité de l'eau. Il rappelle les faits établis à 09 h 35, la vérification en cours et le canal de mise à jour. Le texte proposé compte 68 mots.

> Nous comprenons l'inquiétude suscitée par les messages concernant l'eau. À 09 h 35, les éléments vérifiés établissent qu'un bulletin du délégataire ne signale aucun avis de restriction en vigueur à 09 h 20. Ce bulletin n'est pas un résultat d'analyse détaillé. La commune a demandé une confirmation écrite des contrôles récents et attend la réponse. Retrouvez les mises à jour sur la page municipale dédiée à l'eau potable.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Message provisoire de 68 mots, neutre sur la qualité de l'eau et renvoyant vers la page municipale dédiée.

Choix des canaux

Question 3.3. Justifiez le choix de deux canaux de diffusion différents pour joindre les publics décrits dans le DT 2. Pour chaque canal, associez un public et expliquez un avantage ou une limite du canal.

Canal	Public visé	Avantage ou limite
Page officielle sur un réseau social	Habitants qui consultent les réseaux sociaux	Diffusion rapide ; le message peut être repartagé hors contexte.
Relais du centre communal d'action sociale	Habitants peu présents sur les réseaux sociaux	Permet un relais de proximité ; nécessite une coordination avec les équipes.

Ces canaux complètent leur couverture en touchant des publics différents. Ils doivent renvoyer vers la même information municipale actualisée pour éviter la circulation de versions divergentes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Page officielle pour les publics en ligne ; relais du centre communal d'action sociale pour les habitants peu présents sur les réseaux sociaux.

4. Prendre en compte les responsabilités éthiques et juridiques

La réponse municipale doit protéger les personnes, distinguer les faits vérifiés des incertitudes et éviter les accusations ou consignes non validées. Les ressources juridiques et déontologiques servent aussi à proposer des indicateurs de suivi et à expliquer l'intérêt de conserver les vérifications et les versions successives des messages.

Précautions juridiques et déontologiques

Question 4.1. À l'aide du DT 3, identifiez deux précautions juridiques ou déontologiques à respecter dans la réponse de la commune. Reliez chacune à un risque précis du cas et à une mesure concrète.

Deux précautions sont essentielles. La capture peut exposer une personne identifiable : au titre du RGPD, ne pas republier son nom ou sa photographie s'ils ne sont pas nécessaires à l'information. Une affirmation sanitaire non confirmée peut inquiéter les habitants ou entraîner une consigne inadaptée : distinguer clairement les faits établis, l'incertitude et la vérification en cours, sans consigne non validée. La commune évite aussi toute accusation nominative non étayée, car l'auteur et la qualification de la publication ne sont pas établis.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Protéger les données personnelles et distinguer faits établis et incertitudes, sans accusation nominative ni consigne sanitaire non validée.

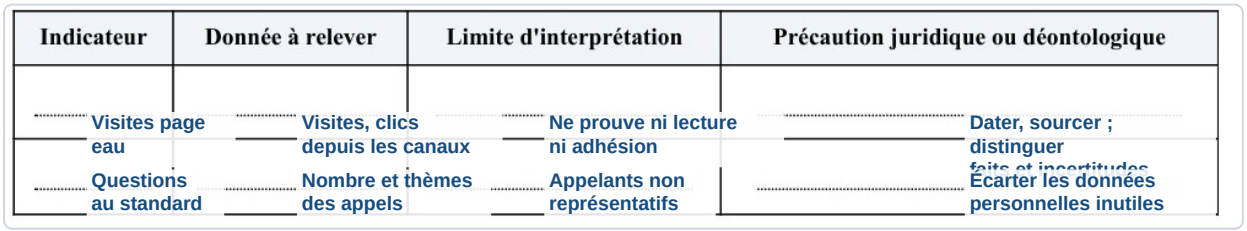
Suivi de la réponse publique

Question 4.2. Complétez le DR 2 en proposant deux indicateurs de suivi pertinents après la publication du message municipal. Pour chacun, précisez ce qui serait mesuré et une limite d'interprétation.

Indicateur	Donnée à relever	Limite d'interprétation	Précaution juridique ou déontologique
Consultations de la page dédiée à l'eau	Visites et clics depuis les canaux municipaux	Ne prouve ni une lecture complète ni l'adhésion	Dater et sourcer ; distinguer faits et incertitudes
Questions récurrentes au standard	Nombre et thèmes des appels, sans identité	Les appelants ne représentent pas tous les habitants	Ne pas diffuser de données personnelles inutiles

Les consultations renseignent sur l'accès à la page, pas sur la compréhension du message. Les appels peuvent révéler des questions persistantes, mais ne représentent pas toute la population. Les données recueillies doivent rester limitées à ce qui est nécessaire.

DR 2 complété : indicateurs de suivi



✓ RÉPONSE À RETENIR

Suivre les consultations de la page dédiée à l’eau et les thèmes des appels, sans en déduire l’adhésion ni l’avis de tous les habitants.

Traçabilité et responsabilité

Question 4.3. Expliquez pourquoi la commune doit conserver une trace des vérifications et des versions successives de ses messages. Appuyez votre réponse sur un enjeu de confiance et un enjeu de responsabilité.

La commune conserve la demande adressée au délégataire, sa réponse, les sources consultées et les versions datées des messages. Cet historique permet de montrer quels éléments fondaient chaque publication et de rendre les corrections compréhensibles en cas d’évolution.

Cette transparence renforce la confiance des habitants. Elle répond aussi à un enjeu de responsabilité : la commune peut justifier ses choix éditoriaux, prouver qu’elle a distingué faits établis et incertitudes, et transmettre les éléments aux services compétents si nécessaire.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La traçabilité rend les mises à jour explicables, renforce la confiance et permet de justifier les choix de communication.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation locale de la compétence C1 « Décrypter », session 2026, porte le code 26-BUT-INFO-EP1 et dure 2 h 30, avec un coefficient indicatif de 3 soumis aux MCC de l'établissement. À partir d'une rumeur fictive sur l'eau à Belle-Rive, elle évalue l'analyse des sources, la lecture des données de diffusion, la communication publique et la prise en compte des responsabilités éthiques et juridiques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un élément rapporté n'est pas automatiquement vérifié : distinguer publication observée, information confirmée et vérification en cours.
- Le taux de partage se calcule ainsi : T = nombre de partages / nombre de vues × 100.
- Vues et partages décrivent une diffusion observée, mais ne mesurent ni les personnes uniques ni leur adhésion au message.
- Une information publique doit être datée et sourcée, et distinguer les faits confirmés des éléments encore à vérifier.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifier les classements par des éléments précis des documents, sans transformer une affirmation en fait établi.
- Présenter le calcul du taux de partage et préciser les limites de son interprétation.
- Associer chaque canal au public visé et tenir compte de ses limites d'accès ou de diffusion.
- Ne pas diffuser de données personnelles inutiles ni donner de consigne sanitaire non validée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux de partage demandé dans le sujet ?

Divisez le nombre de partages par le nombre de vues, puis multipliez le résultat par 100. Arrondissez au centième de point et présentez les valeurs utilisées avec la formule pour rendre le calcul vérifiable.

Q : Que peut-on conclure à partir d'un nombre élevé de vues ou de partages ?

Ces données renseignent sur la diffusion observée pendant la période mesurée. Elles ne permettent pas de déterminer le nombre de personnes uniques exposées ni de savoir si elles croient ou approuvent le contenu.

Q : Comment organiser le temps sur une épreuve de 2 h 30 en quatre parties ?

Répartissez le temps entre les quatre parties, qui valent chacune cinq points, puis gardez une marge pour vérifier les calculs, les justifications et les documents réponses DR 1 et DR 2.

Q : Quelles précautions faut-il respecter dans la réponse municipale ?

Dater et sourcer l'information, séparer faits confirmés et vérifications en cours, éviter les accusations nominatives non étayées et ne pas présenter de consigne sanitaire qui n'a pas été validée par l'autorité compétente.

Sujet officiel associé (PDF) : https://butinfocom.fr/assets/annales/but-info-com/C1 - Décrypter/2026/BUT Information Communication - C1 - Décrypter - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

Ressources BUT Information Communication : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.